

Montréal, le 29 juillet 2016

9017-8914 Québec inc./ Les Entreprises M. F. Guillemette  
87 route de Windsor  
Sherbrooke (Québec)  
J1C 0E5



**Objet : Votre cote qualité GCR**

*Madame, Monsieur,*

Garantie de construction résidentielle (GCR) reconnaît l'excellence et la qualité de la construction réalisée par les entrepreneurs accrédités du Québec. Pour l'année 2016, et jusqu'à ce que votre accréditation annuelle soit renouvelée en 2017, nous sommes heureux de vous attribuer la plus haute distinction offerte par notre organisme :



GCR souhaite ainsi reconnaître la qualité technique et financière de votre entreprise. Puisque la tarification par bâtiment selon la catégorie, le taux d'inspection en chantier et les montants de garantie demandés varient selon la cote qualité obtenue, l'obtention de la cote qualité **AA** vous permet donc de bénéficier du maximum d'avantages en ce sens.

Nous vous remercions de contribuer à l'amélioration de la qualité de la construction résidentielle au Québec.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération,

Jean-Pascal LABROSSE  
Vice-président Service aux entrepreneurs